

Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement

Version préliminaire

**39^e législature, 1^{re} session
(début : 13 janvier 2009)**

Le mardi 20 avril 2010 – Vol. 41 N° 57

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 90 – Loi concernant le parc national du Mont-Orford

(Suspension de la séance à 16 h 21)

(Reprise à 16 h 24)

La Présidente (Mme Doyer): Alors, je veux souhaiter la bienvenue aux personnes qui...

Des voix: Chut!

La Présidente (Mme Doyer): Bon. Eh, mais, mon Dieu, j'aime ça, on se discipline soi-même.

Alors, je veux vous souhaiter la bienvenue. Vous représentez le Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog, alors: Mme Hamm, M. Goulet, M. Bastien. Je vous donne la parole, Mme Hamm, et peut-être présentez les personnes qui vous accompagnent et les fonctions qu'elles occupent. Vous avez une présentation qui... qui va durer 10 minutes.

Mme Hamm (Vicki May): Certainement. Mme la ministre, M. le Président, Mmes, MM. les députés de l'Assemblée nationale et membres de la commission, tout d'abord, bonjour, et merci de nous recevoir et de nous permettre de vous exposer la position du CLD dans le cadre du projet de loi n° 90.

Donc, je me présente: Vicki May Hamm, mairesse de la ville de Magog et présidente du CLD de la MRC Memphrémagog. Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Pierre Bastien, maire d'Orford et membre de l'exécutif du CLD, ainsi que M. Ghyslain Goulet, directeur général du CLD et qui détient, comme vous pouvez le voir, l'historique du dossier.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

Nous nous présentons devant vous aujourd'hui...

Mme Beauchamp: ...M. Goulet.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Hamm (Vicki May): Nous nous présentons devant vous aujourd'hui dans une ultime tentative de sauvegarder la station touristique du Mont-Orford, ses quelques 500 emplois et ses 19,6 millions de retombées économiques.

Vous le savez sans doute, le CLD appuie sa position sur sa connaissance...

Mme Hamm (Vicki May): ...aujourd'hui, dans une ultime tentative de sauvegarder la Station touristique Mont-Orford, c'est quelque 500 emplois et c'est 19,6 millions de retombées économiques. Vous le savez sans doute, le CLD appuie sa position sur sa connaissance approfondie du dossier de la relance de la station de ski du Mont-Orford auquel il a été associé pendant plusieurs années.

À la lumière des faits qui se sont accumulés au fil de ces années et qui sont présentés dans notre mémoire, il est évident pour le CLD que la station touristique, dans son état actuel, ne peut rentabiliser des infrastructures dont le coût de financement et de modernisation sont fort élevés. Il s'avère un risque financier trop important pour tout promoteur que ce soit privé ou on a même mentionné tout à l'heure la coopérative. Nous l'avons répété maintes fois auprès du gouvernement du Québec et lors des différentes consultations qui ont eu lieu sur le sujet. Dans ce contexte, il est impératif de trouver des solutions de revenus externes qui permettraient de supporter les efforts financiers qui sont nécessaires pour assurer la pérennité de la station.

Pour ce faire, nous devons permettre à cette station de disposer de leviers financiers qui, dans un contexte où elle ne serait pas réintégrée dans un parc national, serait beaucoup plus facilement réalisable. En effet, les contraintes qu'impose la Loi sur les parcs positionne la Station touristique du Mont-Orford dans une situation de très grande vulnérabilité. Du fait qu'elle ne peut bénéficier du développement immobilier sur ses terres la fragilise fortement et elle ne peut profiter des conditions comparables à d'autres stations.

Ainsi, notre mémoire expose de nombreux éléments qui doivent être pris en considération par les membres de cette commission et par le gouvernement du Québec. Nous avons fait nos devoirs au cours des dernières années et dressé des constats importants qui émanent des travaux qui ont été réalisés et supportés par de nombreux experts provenant tant du secteur financier que celui du ski et nous avons étudié des centaines d'études en la matière.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

Il en découle notamment que la très grande majorité des intervenants de l'industrie sont d'avis que l'immobilier est un élément de succès à long terme d'une station de ski et que les principaux joueurs de l'industrie l'ont intégré à leur stratégie de développement. Le développement immobilier en soi et l'apport important des revenus de la clientèle externe qu'ils génèrent sont devenus essentiels comme source de revenus pour assurer la survie des stations de ski d'importance. La Station touristique du Mont-Orford avec son historique financier et les investissements qui y sont nécessaires doivent impérativement disposer de telles sources de revenus pour assurer sa vitalité financière... sa viabilité financière.

Qui plus est, la situation économique de notre région a été très affectée au cours des dernières années par la perte massive de nombreux emplois. En tout, c'est 2 880 emplois manufacturiers qui ont été perdus entre 2005 et 2009, à cela s'ajoute une diminution importante des emplois touristiques directs et indirects générés localement. Il faut comprendre que, dans le cas de l'industrie traditionnelle, nous avons très peu de pouvoir quand c'est des grandes entreprises étrangères qui décident de rapatrier. Par contre, dans ce cas-ci, on sent qu'on a quand même un pouvoir pour sauver encore 500 emplois. Selon les estimations fournies par Statistique Canada, la région de Memphrémagog a perdu près de 1 400 emplois en tourisme au cours des années 2002 à 2007.

Nous avons également analysé les impacts économiques lors du comité de parrainage qui découleraient de la fermeture complète de la Station touristique du Mont-Orford et les conclusions de cette étude sont qu'elles génèrent des retombées économiques annuelles de plus de 19 millions de dollars. Face à ces retombées économiques, il est aisé de comprendre que, pour la population de notre région et notre communauté, il est hors de question d'envisager la fermeture de la station de ski et ainsi amplifier une situation économique déjà très difficile.

Le CLD de la MRC Memphrémagog se préoccupe également de l'intégration harmonieuse d'éventuelles liaisons dans le cadre naturel du parc et de la préservation des sites jugés de grande valeur sur le plan écologique. À cet égard, nous sommes plus que confiants que les façons de faire et les méthodes existantes peuvent fortement atténuer, voire presque éliminer les impacts sur l'environnement et la faune.

Le CLD de la MRC Memphrémagog a donc préparé ce présent mémoire avec comme principale préoccupation le développement économique de son milieu, mission qui l'anime depuis sa création. Parmi ces mandats, on compte notamment l'accueil, le positionnement et le soutien au développement de l'offre touristique. L'industrie touristique de la MRC Memphrémagog représente l'un des principaux moteurs économiques de la région, soit quelque 2 400

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

emplois permanents. La MRC de Memphrémagog occupe d'ailleurs la première place en Estrie en pourcentage de ces emplois dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration.

Depuis 1998, le CLD de la MRC Memphrémagog a été un acteur important dans les travaux visant la relance et la pérennité de la Station touristique du Mont-Orford. La position du CLD fortement appuyée a toujours été que la viabilité et la rentabilité de cette station passent par des revenus externes à ceux générés par ses activités, notamment par l'apport des projets immobiliers contribuant au financement des infrastructures.

Devant l'incompatibilité d'un projet de développement immobilier dans un parc national et son non-acceptabilité sociale, nous nous sommes tournés vers d'autres...

[Haut de la page](#)

16 h 30 (version non révisée)

Mme Hamm (Vicki May): ...notamment par l'apport des projets immobiliers contribuant au financement des infrastructures. Devant l'incompatibilité d'un projet de développement immobilier dans un parc national et sa non-acceptabilité sociale, nous nous sommes tournés vers d'autres solutions afin d'atteindre les mêmes objectifs, solutions qui ont fait l'objet d'un fort consensus lors du comité de parrainage. Forts de ces éléments soulevés dans notre mémoire, c'est maintenant l'heure des choix. Notre région se situe dans une dernière et ultime tentative pour sauver la station touristique du Mont-Orford. Nous n'avons pas le pouvoir législatif pour déterminer son avenir, celui-ci est entre vos mains. Il est grand temps que le gouvernement du Québec donne à notre région les moyens qui permettront à cette station d'assurer sa viabilité et à toute une industrie de reprendre ses lettres de noblesse. L'apport essentiel du secteur immobilier afin de contribuer à un fonds de relance a été clairement démontré au fil des travaux. De plus, dans le présent mémoire, grâce à des études de First Research, nous avons déterminé la relation entre la rentabilité d'une station de ski alpin et le développement immobilier en périphérie. Le développement immobilier est impératif et représente le principal moyen utilisé par les gestionnaires des

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

stations de ski. Ainsi, le CLD de la MRC de Memphrémagog demande au gouvernement du Québec d'inclure dans la loi n° 90, une loi d'exception, la possibilité d'aménager des liens hors parc en respect avec des critères de développement durable et de protection de l'environnement que le gouvernement fixera. Il s'agit ici d'accepter le principe même des liaisons et non de débattre des détails précis que nous ne connaissons pas actuellement et qui peuvent prendre différentes formes. Et je renchérirais sur l'offre qui a été faite par nos collègues de la MRC, nous sommes prêts à contribuer à établir ces paramètres-là. C'est sûr qu'avec le court délai que nous avons pour préparer un mémoire, on ne pouvait pas aller dans le détail. Selon nous, développement économique et protection de l'environnement ne sont pas forcément incompatibles. Au contraire, partout au Québec des intervenants innovent dans le domaine. Il suffit qu'on en établisse les paramètres et qu'on encadre les travaux. Ces liens permettront à cette station de tirer des revenus additionnels d'éventuels projets immobiliers par un achalandage additionnel de la clientèle. Et à votre question «Pourquoi maintenant au lieu d'attendre et de débattre la question dans les audiences du BAPE?», c'est simple et très clair pour nous: Si on n'envoie pas un message clair aux soumissionnaires potentiels que les liens vont être possibles et qu'également il va y avoir un fonds dans la région, pour nous, c'est la fin de la station de ski.

La Présidente (Mme Doyer): Il vous reste moins de deux minutes, Mme Hamm.

Mme Hamm (Vicki May): Ça tombe bien, j'allais conclure.

La Présidente (Mme Doyer): C'est parfait.

Mme Hamm (Vicki May): Dans ce sens, ne croyez-vous pas que notre région a déjà largement souffert de ces débats. Il vous incombe maintenant d'inclure les conditions gagnantes dans la présente démarche afin d'assurer la relance et la pérennité de la Station du Mont-Orford. Merci.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Alors, Mme la ministre.

(Applaudissements)

La Présidente (Mme Doyer): Alors, j'aimerais que vous applaudissiez très silencieusement parce qu'on ne peut pas applaudir lors d'une consultation. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: J'espère, Mme la mairesse, que c'est comme ça dans chacun de vos conseils municipaux.

Mme Hamm (Vicki May): Non.

Mme Beauchamp: Bienvenue, donc, aux représentants du CLD. Je vais vouloir laisser du temps à mon collègue le député d'Orford, donc, je vais aller très rapidement. Vous avez entendu comme moi qu'il y a un débat sur la question. Votre principale revendication est le fait que dans la loi n° 90 on lance le signal et qu'on encadre le fait de permettre ce qui n'est actuellement pas permis dans la loi sur les parcs, c'est-à-dire cette activité intensive que représente la création de liens physiques sur le territoire entre la station de ski et des développements immobiliers connexes.

Plusieurs intervenants de votre région qui s'expriment contre cette possibilité apportent l'argument suivant, ils disent: Il n'y a pas de démonstration claire de la nécessité d'agir maintenant.

Et comme vous l'avez évoqué, et le député de L'Assomption tantôt décrivait un processus qui est possible, là, et qu'on devrait évaluer à son mérite, c'est le fait de dire: Quelle est votre démonstration de la nécessité d'agir maintenant puisqu'on pourrait voir ultérieurement un projet puisque que la Loi sur les parcs dit, bien, s'il y a un projet de cette nature-là puis qui demande parce que ça commande qu'on soustrait les terres qui seraient occupées de la définition d'un parc national parce que de n'est pas des activités prévues dans un parc, bien, ça enclenche un processus de consultation. Donc, vous savez, je le disais, là, rapidement, il y a deux démarches possibles pour la région. Il y a une démarche que j'appelle a priori, c'est celle que, vous, vous décrivez en disant: On doit envoyer un signal aux soumissionnaires de l'appel d'offres que ce sera légal et que ça vaut la peine qu'ils dépenses de l'argent pour développer un plan d'affaires qui pourrait comprendre ces liens. Puis, il y a une vision qui dit...

Mme Beauchamp: ...c'est celle que vous, vous décrivez en disant: On doit envoyer un signal au soumissionnaire de l'appel d'offres que ce sera légal et que ça vaut la peine qu'il dépense de l'argent pour développer un plan d'affaires qui pourrait comprendre ces liens. Puis il y a une vision qui dit: Non, il faut que ce soit a posteriori parce que c'est seulement à la lumière d'un projet qu'on pourrait bel et bien avoir ce débat dans le cadre d'une consultation du BAPE ou d'une autre instance, une consultation publique tel que prévu à la loi. Ça fait que je veux vous entendre là, tout... sortez-nous tous vos arguments là, c'est le moment où jamais, sur la question de la démonstration de la nécessité quand on nous dit: Il n'y en a pas, de démonstration, que c'est nécessaire pour la survie d'une station de ski, votre mémoire est très complet. Je vous donne l'occasion de nous dire c'est quoi là, la démonstration de la nécessité de procéder ainsi.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Hamm.

Mme Hamm (Vicki May): Merci. Bien, je pense qu'effectivement, dans notre mémoire, on a clairement démontré l'impact indispensable des revenus par... qui sont apportés par des projets immobiliers, et c'est largement documenté, et on a plusieurs centaines d'études qui viennent à l'appui.

Pourquoi maintenant? Il faut comprendre que... vous vous souviendrez que le comité de parrainage, quand on parlait de la réintégration des terres, avait dit: Parfait. Vous pouvez aller de l'avant avec la réintégration des terres. Par contre, avant, s'il vous plaît, assurez-vous de la rentabilité et de la viabilité de la station.

Ce qu'on a fait actuellement, c'est qu'on a réintégré sans en assurer. Ça fait que, nous, ce qu'on vous demande, c'est d'avoir les conditions gagnantes pour assurer cette rentabilité-là. Puis peut-être que je laisserais M. Goulet ou M. Bastien compléter avec des chiffres plus précis au niveau des études, qui sont relevés dans le mémoire.

La Présidente (Mme Doyer): M. Bastien.

M. Bastien (Pierre): Merci, Mme la Présidente. Vous me permettrez sans doute de saluer mes trois collègues du conseil municipal du canton d'Orford<v> qui sont avec nous cet après-midi pour appuyer la démarche régionale. Merci, madame. Il faut bien voir que nous avons déjà fait un exercice dans le cadre du comité de parrainage, qui était relativement concluant, du type deux plus deux font quatre. Nous avons voulu revisiter la question pour répondre à cette commission parlementaire et aux besoins de la loi 90. Les dernières données que nous avons utilisées datent du 10 janvier 2010. Donc, si quelqu'un a une donnée plus récente à offrir, je suis tout à fait prêt à l'écouter.

Et en noir sur blanc, ce résultat de la revisite sur l'ensemble de l'Amérique du Nord évidemment ne répond pas à toutes les questions mais dit de façon claire: La moitié des stations de ski du continent sont disparues au cours des 10, 15, 20 dernières années. Toutes celles qui ont réussi sont étroitement liées à des opérations immobilières. Et vous trouvez dans le mémoire tout le détail de l'articulation de comment ça enrichit la situation. Et qui plus est, celles qui ont le mieux réussi sont celles qui ont le plus d'immobilier. On peut ne pas aimer cette conclusion. Force m'est de vous dire: C'est ce qu'on connaît de mieux de la réalité sur ce continent.

La Présidente (Mme Doyer): M. Goulet.

M. Goulet (Ghyslain): En fait, je pense qu'il y a deux éléments de réponse aussi à votre question. Dans un premier temps, dans le cadre du présent appel d'offres, mettez-vous dans la peau ou... d'un éventuel soumissionnaire qui est

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

intéressé à acheter cette station: de un, elle n'est non rentable, je pense que tout le monde en est très conscient, il y a des millions à investir dans une entreprise qui n'est pas rentable et qui n'est pas capable d'accroître de beaucoup plus ses revenus, et en plus le type de financement qui est nécessaire quand on est sur des terres publiques dans un parc national est beaucoup plus complexe dans un contexte de secteur privé sur des terres privées. Donc, on n'a vraiment pas les conditions intéressantes pour susciter l'intérêt d'investisseurs sérieux. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, bien entendu, et comme M. Bastien vient d'en faire référence, ce que nous avons regardé comme études, et je vous jure qu'on a ratissé à peu près tout ce qui existait en termes d'études qui faisaient des liens sur les... entre l'immobilier et la pérennité des stations en Amérique du Nord, on a acheté... plusieurs études d'ailleurs qui ont montré ces états de fait, les stations de ski tirent du développement immobilier deux sources importantes, c'est-à-dire: un, l'accroissement de visiteurs, c'est-à-dire de touristes, hein, qui séjournent là où il y a du développement immobilier, et deuxièmement l'apport direct du développement immobilier aux efforts d'infrastructure qui sont nécessaires.

Vous avez également, à l'intérieur du mémoire, certains modèles qui ont actuellement cours dans des stations touristiques ou de villégiature; nous en avons développé dans le cadre du comité de parrainage. Donc, ce sont des modèles qui existent, nous n'avons pas réinventé la roue à cet effet-là.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député d'Orford.

M. Reid: Merci, Mme la Présidente. Mon premier petit commentaire, avant de poser ma question, ça va un peu avec des choses que m. Bélanger disait tantôt puis...

M. Goulet (Ghyslain): ...ce sont des modèles qui existent. Nous n'avons pas réinventé la roue à cet effet-là.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député d'Orford.

M. Reid: Oui. Merci, Mme la Présidente. Premier petit commentaire avant de poser ma question. Ça a à voir un peu avec des choses que M. Bélanger disait tantôt, puis je regrette qu'il ne soit pas là, parce que j'aurais préféré le faire, mais le temps ne nous a pas permis que je le fasse tout à l'heure. M. Bélanger a dit: On est – Ah bien, il est là, M. Bélanger – a dit: «Aujourd'hui, on n'est pas ici pour discuter d'intégration, mais... On est ici pour discuter de l'intégration, pardon, et pas des liaisons». Mais, écoutez, il y a beaucoup d'intervenants, ici, pas seulement ceux qui parlent, mais beaucoup d'autres intervenants, qui sont

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

venus ici pour discuter de leur avenir, et pour discuter de l'avenir de leurs enfants. Et ça veut dire entre autres des emplois. Et ça veut dire entre autres, si on se fie à ce que vous parlez, Mme la mairesse, MM. les maires, M. Blais, ça veut dire aussi, pour vous, que cet avenir-là, elle est conditionnelle à des liaisons. Donc, il est difficile de passer à côté de la question. Je pense que M. Bélanger l'a appris par la force des choses. On lui a posé beaucoup de questions là-dessus.

Dans les dossiers d'intervention qui ont été faits aujourd'hui par M. Bélanger et par la CRÉ... ou la CRE<v>, moi, j'ai eu parfois l'impression qu'on se limitait à un débat assez intellectuel avec des nuances qui, parfois, paraissent des petites nuances dans le débat, mais qui peuvent avoir des conséquences assez extraordinaires, dans un sens ou dans l'autre, pour le succès qu'on peut s'attendre d'avoir d'un appel d'offres. Et je pense que c'est un peu ce dont vous parlez. Quand je pense à des nuances, moi, c'est que ça peut être très différent, que l'on procède par voie de soustraction des terres, donc, changement de limites, ou encore, ce que le député de Johnson disait tantôt, de faire ce qu'on a déjà fait pour poser des pylônes pour des remontées mécaniques, de la faire maintenant peut-être pour d'autres types de choses, des liens, sans pour autant sortir les terres, sur lesquelles sont les pylônes, du parc. Alors, il y a des nuances, qui peuvent paraître bien intellectuelles, là, mais qui ont des conséquences peut-être très fortes.

Et j'aimerais entendre vos commentaires là-dessus. Et l'autre point, c'est que, tout à l'heure, on parlait beaucoup de droit. Et on pouvait avoir l'impression que l'Assemblée nationale, si elle le décide ainsi, et ça veut dire aussi, dans notre cas, ici, si tous les membres de la commission sont de cet avis-là, il n'est pas impossible du tout de légiférer dans la loi n° 90 pour, par exemple, permettre des liens avec des... évidemment en prenant les sauvegardes appropriées. Et il n'est pas nécessaire de passer peut-être par la voie de changer la limite du parc. Et, donc, ce n'est pas parce qu'une loi existe qu'il n'y a possibilité de la changer puisque nous sommes les législateurs. Et quand l'Assemblée nationale décide de changer quelque chose, si ça ne va pas en contradiction avec soi-même, ou si ce n'est pas ultra vires par rapport à des chartes, etc., elle peut le faire.

Et, dans ce sens-là, moi, j'aimerais que vous commentiez aussi, au-delà de ce que je vous ai posé comme question tantôt, que vous commentiez ce que serait votre choix sachant que, donc, et... Parce que vous dites: On aimerait que, vous, législateurs, vous nous donniez une possibilité, là, et que vous nous aidiez. Quel serait votre choix et de quelle façon est-ce que techniquement même... Vous avez assisté aux discussions dans la journée. Est-ce que vous avez des choses à dire là-dessus pour qu'on puisse savoir de quel côté vous

penchez, sachant que, et corrigez-moi si je me trompe, mais je ne pense pas me tromper à la lumière de ce que vous avez dit, que derrière ça, et derrière la possibilité d'avoir un appel d'offres le plus attirant possible, il y a 500 emplois, et il y a donc l'avenir de toute une génération.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Hamm.

Mme Hamm (Vicki May): Oui. Merci. Bien, évidemment, on a entendu les discussions ce matin concernant les liens. On était surpris d'aller dans d'aussi menus détails parce que, pour nous, c'était vraiment plus le principe, puis avec un court délai pour préparer un mémoire, on n'était pas allé dans le menu détail. Donc, c'était le principe et, effectivement, on l'a préparé dans l'esprit que ces terres-là restaient à l'intérieur... à l'intérieur du parc et que justement ensemble on établissait des paramètres qui vont venir s'assurer que ça respecte des critères de développement durable qu'on aura à définir. Puis, s'il faut limiter, parce qu'on a entendu beaucoup de choses également aujourd'hui, limiter le nombre de liens, on n'a pas objection à ça. C'est juste qu'au moment où on se parle on pense qu'il faut envoyer un message clair à tous les soumissionnaires potentiels que c'est la volonté de et que ça va être possible. Effectivement, il faut que ce soit très strictement encadré et on pense que le respect de l'environnement, de la faune, de la biodiversité ainsi que le développement économique peuvent travailler de pair ensemble et on souhaite collaborer. Je pense que nos confrères de la MRC l'ont clairement exprimé ce matin également. Si on a été capable de faire un mémoire en cinq jours, on doit bien être capable de mettre ces critères-là puis ces limites-là par écrit en très peu de temps, avec la collaboration des acteurs du milieu, parce qu'il faut que ça se fasse avec tous les acteurs du milieu.

La Présidente (Mme Doyer): M. Bastien.

M. Bastien (Pierre): Deux commentaires très rapides, si vous me permettez. Le premier, c'est que la tradition du parlementarisme britannique dit bien que le Parlement peut tout faire sauf changer un homme en femme. Donc, membres de l'Assemblée, sentez-vous libres d'exercer vos prérogatives...

Une voix: Vous ne nous demandez pas ça.

M. Bastien (Pierre): Non. Sentez-vous libres d'exercer vos prérogatives. Je vais donc dans le sens du...

M. Bastien (Pierre): ...bien que le parlement peut tout faire sauf changer un homme en femme donc, membres de l'Assemblée, sentez-vous libres d'exercer vos prérogatives...

Une voix: Vous ne nous demandez pas ça, là.

M. Bastien (Pierre): Non. Sentez-vous libres d'exercer vos prérogatives. Je vais donc dans le sens du député d'Orford. Je veux aussi vous faire remarquer que, dans toute l'histoire du centre de ski et du parcours de golf du Mont-Orford depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, cette activité a été déficitaire sauf une très courte période où l'entreprise a bénéficié d'un programme d'assistance Canada-Québec destiné à l'industrie du ski. Dans tous les autres cas, lorsque l'on opère strictement dans le cadre d'un parc national et de la clientèle excursionniste qu'on peut y accueillir, le résultat est connu d'avance, il est confirmé quel que soit le gestionnaire, il est confirmé: déficit d'opération en bout de ligne.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Oui. Je veux à l'avance vous remercier. Vous avez, tout comme la MRC ce matin, dit que, si les législateurs que nous sommes, lors de l'étude article par article, on va sûrement débattre de la question, est-ce qu'on intègre ou pas un article qui prévoit cette question des liens. Je pense qu'on s'est bien compris, je vous remercie à l'avance du fait que, pour appuyer ce débat qui aura lieu, vous acceptez de continuer le travail et je pense... La consultation permet de comprendre qu'il y a quand même des questions légitimes, hein, et c'est vrai qu'on a vu apparaître, au cours des dernières semaines tout d'un coup, d'autres possibilités de liens. Il y a des mémoires qui disent: Ah! Il y aurait deux liens, on a souvent parlé du lien d'espérance, du lien vert tendre puis tout d'un coup on voit apparaître d'autres possibilités de lien. La question de ce que certains ont appelé un train, mais un monorail par rapport à un lien aérien, c'est des éléments qu'on ne pourra pas laisser dans un flou artistique parce qu'on est dans un travail législatif, puis on est dans une mesure d'exception si on devait choisir d'aller de l'avant avec cela. Donc, je vous remercie à l'avance de cette contribution qui va alimenter les débats des législateurs en temps voulu.

Maintenant, je veux, là, juste à... Je veux qu'on se comprenne bien. Vous dites que, pour vous, et je respecte votre opinion, vous dites que cette question des liens, c'est nécessaire pour recevoir le meilleur projet possible dans le cadre de la soumission lancée. Vous dites: Il faut que les règles du jeu légales soient claires pour un éventuel soumissionnaire. On lui demande de déposer un plan d'affaires. Il faut que les règles du jeu soient claires. En ce moment, elles le sont, hein? Les liens ne sont pas possibles. On voulait en débattre avec vous mais, dans votre présentation, vous avez aussi fait un... j'allais dire un lien mais, là, je ne veux pas mélanger tout le monde, je vais dire une corrélation, une corrélation entre la possibilité qu'il y ait des liens physiques entre des projets immobiliers à l'extérieur du parc et la station de ski qui sera dans le

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

parc et le projet que vous êtes en train de développer d'un fonds régional. Et juste pour les fins, là, vraiment de la discussion, je pense, là, qu'il y en a, puis on posera la questions à d'autres intervenants ce soir qui ont d'autres opinions que la vôtre, mais certains pourraient dire: Ce n'est pas nécessaire qu'il y ait des liens, il peut y avoir des projets immobiliers qui gravitent autour d'une station de ski puis c'est très bien, puis c'est parfait parce qu'on aura assuré, pour un certain nombre d'années, la pérennité d'une station de ski et c'est tout à fait possible qu'on pense que ces projets-là sont sollicités pour contribuer dans un fonds régional même s'il n'y avait pas la question des liens physiques. À un point tel que je pense, si je ne me trompe pas, que votre projet mais je sais qu'il est en ébullition puis qu'il est en développement mais prévoit peut-être que d'autres acteurs que ceux qui sont les projets immobiliers concernés contribuent au fonds régional.

Ça fait que donc, pour les fins, là, pour vider la discussion, je veux vous entendre sur pourquoi, là, c'est quoi votre principal argument qui fait que, même pour la constitution d'un fonds régional de soutien financier à l'opération d'un centre de ski, vous considérez que la confirmation légale de la possibilité d'établir des liens est très importante à vos yeux?

La Présidente (Mme Doyer): Mme Hamm.

Mme Hamm (Vicki May): Bien, il faut comprendre qu'il y a deux éléments importants au niveau des liens. Il y a effectivement la contribution à un éventuel fonds, puis ça, je pourrais en parler tout à l'heure puisque la porte est ouverte, mais il y a également ce qu'on appelle dans ce jargon-là la possibilité d'avoir du <VD>«ski-in/ski-out» et, nous, on pense que le nombre de jours-ski, puis on est venu l'appuyer par plusieurs études, le nombre de jours-ski va être considérablement augmenté pour permettre la rentabilité parce qu'on comprend que, si on reste avec la même recette, si vous me permettez l'analyse, c'est qu'on va avoir les mêmes résultats qu'autrefois. Ça fait qu'on s'est penchés sur des solutions gagnantes pour permettre enfin à cette station de ski là d'être rentable, même profitable. Et, dans ces conditions-là, ça fait... il faut augmenter le nombre de jours-ski. Ça fait que les liaisons, selon nous et selon les...

Mme Hamm (Vicki May): ...c'est qu'on va avoir les mêmes résultats qu'autrefois. Ça fait qu'on s'est penchés sur des solutions gagnantes pour permettre enfin à cette station de ski là d'être rentable, même profitable.

Et, dans ces conditions-là, ça fait... il faut augmenter le nombre de jours-ski. Ça fait que les liaisons selon nous et selon les études permettent ça, mais permettent effectivement également de contribuer à un éventuel fonds, mais avant que ça lève ces projets-là, parce qu'on en a parlé également ce matin, au

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

niveau du contexte immobilier puis du ralentissement, puis tout ça, un, il faut envoyer un message clair, et ensuite, pendant une période transitoire, puis c'est ce qu'on est en train de travailler avec le fonds, il y a une partie du fonds qui serait temporaire sur cinq ans pour permettre justement à ces projets-là de lever et de venir faire ensuite leurs contributions. Et la beauté de la chose, c'est que le milieu se mobilise en ce moment, on est après préparer un scénario avec cinq sources différentes de revenus où on met à profit les gens d'affaires du milieu, et ça va permettre ce tremplin-là en attendant que les projets immobiliers lèvent et puissent contribuer.

Ça fait que, pour nous, là, les liaisons, c'est vraiment deux objectifs distincts, puis avant qu'ils contribuent financièrement, on se donne un cinq ans pour atteindre nos objectifs, puis, comme région, on est prêts à le faire, puis nos gens d'affaires sont prêts à mettre la main dans leurs poches. Et tout le milieu d'ailleurs, il y a eu des sondages qui sont sortis les citoyens également sont derrière nous, ils disent: Il faut sauver cette station-là à tout prix. Ça fait que je pense que ça devrait répondre.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. C'est parce que, Mme la ministre, il lui reste 30 secondes, elle veut faire un commentaire.

Mme Beauchamp: Bien, je vais poser ça bien rapidement. Vous le savez qu'il y en a qui disent: La demande des liens, là, dans un contexte d'appel de soumissions, ça favorise des soumissionnaires qui sont déjà connus. Dans le mémoire de M. Bélanger, de Me Bélanger, qu'on a reçu, dans son mémoire il l'écrit, là: Comment ça se fait... on fait ça pour justifier l'installation de chaises d'accommodement au bénéfice des seuls terrains de M. L'Espérance. Pouvez-vous commenter cet aspect-là des reproches qu'on pourrait nous faire de faire des liens qui vont privilégier certains soumissionnaires au détriment de d'autres?

La Présidente (Mme Doyer): Alors, malheureusement, Mme Hamm, je vais passer la parole au député de Berthier. S'il a la délicatesse de vous laisser répondre, eh bien, c'est à lui, la prérogative de le faire. Vous voyez que je suis diplomate.

Des voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Je ne mets pas de pression. Je le souhaite. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Je pense que je vais me rendre à la....

La Présidente (Mme Doyer): Galanterie oblige.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

M. Villeneuve: ...je vais me rendre à la requête de Mme la Présidente. Mais avant, je tiens à vous saluer, bonjour madame, bonjour messieurs. Alors, effectivement, allez-y pour la réponse.

Mme Hamm (Vicki May): Elle va être courte, comme ça on empiétera pas trop sur votre temps...

M. Villeneuve: Non, non. Prenez le temps qu'il faut. Allez-y.

Mme Hamm (Vicki May): ...mais c'est exactement dans cet esprit-là qu'on n'a pas déterminé dans notre mémoire le nombre de liaisons et l'endroit des liaisons parce qu'on préférerait partir des critères neutres de développement durable, de protection de l'environnement, etc., pour en arriver à encadrer sans favoriser un promoteur face à un autre. Et c'était dans cet esprit-là. C'est pour ça que, ce matin, quand on entendait les questions au niveau des détails, on était un peu surpris puis prêts à collaborer, comme on vous l'a dit, mais c'est vraiment dans cet esprit-là, c'est pour ne pas favoriser un promoteur par rapport à un autre.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Écoutez, d'abord, bravo pour le travail. Le CLD a bien travaillé et les gens qui oeuvrent au sein du CLD, mais je ne retrouve pas, à moins que je l'ai manqué, mais est-ce qu'on n'est pas capables d'estimer à tout le moins le nombre de projets immobiliers ou le nombre de constructions ou de futurs propriétaires? Est-ce qu'on ne peut pas à l'heure où on se parle, présentement, dire: Bien, écoutez, si on avait, autour du Mont-Orford<T>, je ne sais pas, moi, 300 nouvelles maisons, et, à ce moment-là ça pourrait assurer la pérennité, à tout le moins, en tout cas, sinon la pérennité, à tout le moins, là, sur le long terme assurer, là, la viabilité de la station de ski?

La Présidente (Mme Doyer): M. Goulet.

M. Goulet (Ghyslain): Oui. Écoutez, en fait on va revenir sur le fait que les projets immobiliers contribuent de deux façons à la pérennité des stations. Quant au nombre d'unités qui seraient nécessaires pour assurer la pérennité de la station, écoutez, nous, on a eu des discussions préliminaires dans le cadre des travaux du comité de parrainage avec bien entendu les intéressés et des discussions sur l'apport potentiel que pourraient apporter des projets. C'était dans un contexte économique d'il y a un peu plus de deux ans. O.K.?

Aujourd'hui, vous savez que le contexte a évolué, il y a eu une crise financière, une crise économique, c'est sûr que ces éléments-là sont à revoir. Nous

pourrions dans la perspective où il y aurait bien entendu une possibilité de liens, on va s'asseoir, et là on va discuter sérieusement combien d'unités, etc. Mais, à ce stade-ci, on n'est pas en mesure de répondre, et je ne peux pas vous dire le nombre d'unités exactement que ça prendrait. C'est évident que ça prend une densité non pas densité physique, mais un nombre x, un volume, pour pouvoir contribuer. Nous, on avait évalué des façons de contribuer, peut-être qu'elles seront revues. Il y a beaucoup d'hypothèses à revoir et, comme je vous dis, le contexte a changé depuis. Il est difficile de mettre un nombre exact d'unités que ça pourrait représenter.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Vous avez précisé d'entrée de jeu tantôt qu'il y avait deux conditions: liens et fonds régional. Bon. Puis tantôt, on a soulevé cet aspect-là aussi. En tout cas de la façon dont, moi, je vois le tableau, c'est que s'il y a un lien qui semble être nécessaire pour un développement, c'est bien celui de Vertendre<v> là, parce que je ne sais pas par où il passerait..,

M. Villeneuve: ...bon. Puis, tantôt, quelqu'un a soulevé cet aspect-là aussi. Parce que, de la façon dont, moi, je vois le tableau, c'est que, s'il y a un lien qui semble être nécessaire pour un développement, c'est bien celui de Vertendre<v>, là, parce que... je ne sais pas par où il passerait, là, finalement, pour se rendre en haut des pistes, là. Mais, par contre, les autres liens, je sais que vous allez produire probablement un tableau, là, qui va nous permettre... un tableau, un croquis qui va nous permettre, là, d'éventuellement regarder quels sont les liens que vous voulez privilégier... bien, privilégier, ou qui seraient peut-être les moins dommageables... en tout cas possible, disons. Mais est-ce que c'est toujours nécessaire d'avoir un lien justement? Est-ce qu'il n'y a pas tout simplement le fait d'être à... parce que, là, on ne parle pas de 30 minutes, là, on parle... soit en vélo, à pied ou même en skis, là, évidemment, pour se rendre au pied des pentes. Je pense que ce n'est pas une distance très, très grande. Alors, je comprends le lien pour Vertendre. Celui-là, je le comprends assez bien. Le lien, L'Espérance<v>, bon, je me demande à quel point ça ne peut tout simplement se faire, là, à pied, en vélo, en bicyclette ou en skis, là. Puis les autres... les autres possibilités aussi... Pourquoi donc... parce que, tu sais, tantôt, vous avez dit: Le principe des liens. Mme la ministre dit: Dans la loi, on ne pourra mettre un principe. Il va falloir les définir, les cadrer. Puis éventuellement, je pense, idéalement, à mon avis, en tout cas, il faudrait même connaître les impacts qu'ils auront, et non pas avant de les inclure, mais plutôt... c'est-à-dire il faudrait le savoir avant et non pas après. Donc, c'est une question à plusieurs volets, mais, pour le lien, moi, les liens, j'aimerais avoir un peu d'éclaircissement.

La Présidente (Mme Doyer): M. Bastien.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

M. Bastien (Pierre): ...il y a des potentiels, quand on regarde la carte, quand on regarde les faits, le terrain, il y a des potentiels pour trois liens. Il y a des potentiels pour...(?)148

M. Villeneuve: Trois... trois liens?

M. Bastien (Pierre): ...trois, trois liens.

M. Villeneuve: O.K. D'accord.

Une voix: Quatre...

La Présidente (Mme Doyer): Trois liens.

Une voix: Parce que le troisième...

Des voix: ...

M. Bastien (Pierre): Non, je m'excuse. À mon âge, la gymnastique est un petit peu plus réduite.

M. Villeneuve: C'est bon.

M. Bastien (Pierre): Je vous souhaite à personne d'arriver là.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bastien (Pierre): La... Mais, malheureusement, on y arrive. Il y en a trois. Il y a celui du côté ouest, le... que vous venez d'évoquer. Il y en a... qui est sur le territoire de la municipalité d'Eastman. Il y a celui du côté sud, qui est sur le territoire de la ville de Magog. Et il y en a un du côté est, qui est sur les territoires de la municipalité du canton d'Orford. De façon amusante, ce dernier est celui probablement qui a le moins d'impact sur l'environnement parce qu'il pourrait atterrir à l'intérieur des limites du parc dans quelque chose qui est d'ores et déjà, maintenant, un stationnement, et qui est le stationnement au pied de... du mont Giroux Est. Ça veut dire que je ne touche pas à la moindre plante, la moindre fleur, la moindre flore, la moindre faune. Le...Mais, après ça, il n'y a plus d'espace, parce qu'après ça, si vous regardez, on se dirige vers... vers le centre du village du canton d'Orford, puis là on est à une distance inimaginable pour un lien, mais... et tout l'espace entre les deux, c'est de l'espace parc. Et on ne va pas construire dans le parc. Je pense qu'on est tous d'accord sur ce côté-là.

Si on va du côté sud, il y a tout de suite après une autoroute. Le... C'est sûr qu'on ne va pas s'amuser à enjamber des... des autoroutes. Et, si on va du côté

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

ouest, il y a cet espace qu'on a décrit et, après, on retourne dans de l'espace parc, et on ne va pas reconstruire dans... parc... dans l'espace parc, et on ne va pas traverser le parc du Mont-Orford au complet pour s'amuser à faire un lien. Alors, c'est... c'est relativement vite dicté.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Bastien. M. le député de Berthier.

Une voix: ...

M. Villeneuve: D'accord.

La Présidente (Mme Doyer): Ah! Pardon, pardon.

M. Villeneuve: Pardon. Oui. Ah! Excusez-moi.

La Présidente (Mme Doyer): M. Boulet, en complément.

M. Goulet (Ghyslain): Sur une base très, très financière...

La Présidente (Mme Doyer): Goulet.

M. Goulet (Ghyslain): ...et simple aussi, c'est que, même si nous avons l'objectif de constituer un fonds d'un montant de 1 million par année, je ne vous cacherai pas que, pour recueillir de telles sommes auprès de notre milieu, il faut être très imaginatif, premièrement, O.K.? C'est un objectif déjà ambitieux de notre part. On souhaite l'atteindre. Mais ces sommes-là ne seront vraiment pas nécessaires pour permettre à cette station-là de rajeunir son parc équipement et investir dans l'amélioration de ses installations.

Si vous regardez les éléments du comité de parrainage ainsi que les estimations de coûts qui ont été faites pour revitaliser la station, on parle de sommes qui varient entre peut-être 15 et 20 millions. Donc, ce n'est pas avec notre de 1 million par année, dont une partie, on souhaite mettre pour redorer... dans une stratégie pour redorer l'image de notre région, qu'on va pallier aux besoins en immobilisations, les investissements qui sont nécessaires, d'où l'importance d'avoir une contribution de projets immobiliers. C'est la façon de faire des autres stations de ski qui fonctionnent. On vous a donné des exemples encore une fois. Notre fonds qu'on veut mettre en place ne pourra pas pallier aux besoins d'investissements en immobilisations de la station. On va pouvoir y contribuer, c'est un objectif, mais on ne pourra pas pallier aux sommes qui sont nécessaires. Il faut d'autres sources de revenus extérieures.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Goulet. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui. À la page 24 de votre mémoire, là... parce que, là, vous avez...

[Haut de la page](#)

17 h (version non révisée)

M. Goulet (Ghyslain): ...d'harmonisation de la station. On va pouvoir y contribuer. C'est un objectif, mais on ne pourra pas pallier aux sommes qui sont nécessaires: il faut d'autres sources de revenus extérieures.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Goulet. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui. À la page 24 de votre mémoire, là... Parce que là, vous avez apporté le côté, là, la nécessité d'avoir de l'immobilier pour pouvoir garder une station de ski en vie, si je peux dire ça comme ça, on voit là, que de 83 et tantôt – le nom m'échappe – monsieur, là, en a parlé, de... En 1983, il y avait 735 stations de ski aux États-Unis. En 2009, il en reste 397. Est-ce qu'il y a une tendance lourde comme ça qui se continue dans le temps? Ou si, selon... Parce que là, j'ai juste ces chiffres-là. Ou si, selon les chiffres que vous avez eus il y a comme une, j'allais dire, une accalmie au niveau des stations qui ferment, là, ou si c'est... la tendance continue d'être aussi lourde?

La Présidente (Mme Doyer): M. Goulet.

M. Goulet (Ghyslain): Écoutez, ce qu'on constate, c'est une consolidation de l'industrie. Effectivement beaucoup de joueurs ont disparu au cours des dernières années. Si vous regardez aussi, au Québec, je n'ai pas les chiffres en tête, il y a eu aussi une diminution des stations, des petites stations qui ont fermé. Vous savez, la pérennité d'une station, nous on parle d'apports financiers, c'est sûr, externes par des projets immobiliers, mais ce qui fait qu'une station survit, bien entendu, c'est la qualité de son plan d'affaires, la capacité et la qualité de son système d'enneigement, la performance de l'infrastructure d'accueil, l'expérience pertinente des gestionnaires. On a beau mettre les meilleures conditions, mais il faut qu'il y ait un gestionnaire aussi qui soit en mesure de jouer avec toutes les composantes et assurer la viabilité de sa station.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

Donc, il y a beaucoup de facteurs qui font que des stations ferment, mais il y a le contexte économique. Écoutez, ce n'est pas... on ne peut pas attribuer à un facteur plus qu'un autre la fermeture de stations, mais c'est un ensemble de facteurs, et vous les retrouvez également à l'intérieur de notre mémoire. Le comité de parrainage et les experts qui avaient travaillé aux travaux ...? sont l'association des centres de ski du Québec, tous ceux qui ont contribué en sont venus aux mêmes constats, ils sont énumérés... c'est ceux que je viens de vous énumérer.

M. Villeneuve: Ce matin, j'ai posé la question... j'ai posé une question à la MRC. Et puis c'était en regard du fait que, de créer un fonds, cet argent servirait à soutenir le futur soumissionnaire. Et là, vous parlez dans votre mémoire pour au moins au-delà... au moins 5 années, là, les 5 prochaines années. On parle de 1 million par année, là.

Et évidemment qui dit entrepreneur privé dit comptabilité privée, etc. Et puis, c'est tout à fait correct, là. Mais... Et je soulignais le fait qu'étant donné qu'il y a une volonté politique vraiment extraordinaire, et il faut le dire, il faut le souligner, présentement il y a une... présentement puis, je ne sais pas pour le passé, mais en tout cas, pour ce que j'en sais de maintenant, il y a vraiment une solidarité, il y a vraiment une polarisation politique pour justement assurer la survie du centre de ski. Donc... Et si on analyse cela et si on fait un jumelage avec, je vous dirais, une coopérative, coopérative donc qui est dédiée, qui est dévouée finalement au bien-être de la communauté, je pense entre autres à la coopérative, là, Mont-Orford si le nom... Ouais?

Une voix: ...de solidarité.

M. Villeneuve: De solidarité, voilà, je l'avais, je l'avais bien. Alors, quand on réussit à créer ces deux éléments-là et les mettre ensemble, on obtient quelque chose de relativement solide. Et donc, je me posais la question: Est-ce que vous voyez toujours la possibilité d'une telle coopérative de pouvoir soumissionner et d'éventuellement pouvoir avoir un partenariat, si je peux dire ça comme ça, avec le monde politique, notamment avec le front régional?

La Présidente (Mme Doyer): Madame Ham.

Mme Hamm (Vicki May): Bien, il y a deux éléments dans votre question. Tout d'abord, la coopérative, au moment où on se parle, on la traite comme n'importe quel autre soumissionnaire, et on pense que, pour eux comme pour les autres, ça prend le fonds et ça prend les liens hors parc.

Pour ce qui est de la contribution à un fonds, puis cette sensibilité-là, parce que ce serait un privé qui gérerait la station-ski dans votre première hypothèse,

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

nous, ce qu'on propose effectivement, c'est que ce soit le CLD qui gère le fonds tout comme il gère des fonds pour les industries traditionnelles et tout comme il a l'habitude d'encadrer justement ce genre de financement avec des critères, avec des objectifs.

Donc, on pense que c'est le meilleur acteur pour s'assurer que ce fonds-là sert ses fins, et puisqu'on le fait de toute façon dans l'industrie traditionnelle, et qu'on a clairement démontré dans notre mémoire que l'industrie touristique est très importante dans notre région. Donc, ils ont l'expertise au CLD pour gérer ça et encadrer ça. Ce qui, je crois en tout cas des consultations qu'on a eues avec les gens d'affaires, les rassure beaucoup pour justement contribuer à ce fonds-là.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui. Une toute dernière question. Je l'ai posée ce matin, je vous la repose à vous. Le fait que les gens se mobilisent pour justement sauver la station de ski... qu'en est-il des quatre autres qu'on a vus, là, dans les journaux, qu'il y a une station en périphérie qui a des difficultés présentement? Et qu'en est-il... je dis «les quatre» parce qu'il est toujours là, là, et je pense que les gens tentent aussi de la reprendre en mains, là. Je comprends qu'elle peut-être plus locale que régionale, pour ce qui est des... elles sont plus locales que régionales pour ce qui est de ces quatre autres stations-là. Mais qu'en est-il...

M. Villeneuve: ...présentement et qu'en est-il, je dis les quatre, parce qu'elle est toujours là, là, et je pense que les gens tentent aussi de la reprendre en main, là. Je comprends qu'elle est peut-être plus locale que régionale, pour ce qui est des... elles sont plus locales que régionales pour ce qui est de ces quatre autres stations là, mais qu'en est-il de... parce qu'ils ont fait une sortie, on se rappellera, l'hiver passé, et avec raison, hein, pour avoir été en affaires, moi non plus, je ne l'aurais pas trouvée drôle, là, qu'on coupe les prix de moitié en pleine saison de ski, on comprend que ce n'est... ce n'est pas évident, étant donné que la gestion, à ce moment-là, du Mont-Orford était faite à même les fonds publics, donc du gouvernement du Québec. Qu'en est-il de ces quatre stations-là?

La Présidente (Mme Doyer): M. Bastien.

M. Villeneuve: Dans le décor.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

M. Bastien (Pierre): Vous comprendrez que ces quatre stations là ne sont pas sur notre territoire, donc nous n'avons aucun mandat de parler en leur nom et qu'il faudrait probablement leur demander à eux ce qu'ils en pensent. Toutefois, ce que nous souhaitons tous, c'est de remettre Orford dans un contexte de saine concurrence à l'égard des autres joueurs de l'industrie, qu'ils soient dans l'immédiate région des Cantons-de-l'Est ou ailleurs au Québec. Et nous ne croyons pas qu'un déséquilibre comme il a été vécu pour les circonstances que l'on connaît, là, doit être maintenu.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Le début de votre réponse était une réponse de politicien.

M. Bastien (Pierre): Oui.

Des voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Il en est un... il en est un aussi, il en est un.

M. Villeneuve: Mais vous comprendrez que nous devons avoir ce soucis-là ici. Alors, Mme la Présidente, je céderais la parole à un de mes collègues, s'il y a lieu.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Johnson.

M. Boucher: Les...

La Présidente (Mme Doyer): Il ne vous reste pas beaucoup de temps, hein, 4 min 30 s.

M. Boucher: Oui. Donc, je vais y aller en rafale, là. Sur la question de l'appel d'offres, on dit que le summum de la bêtise humaine, c'est de toujours poser les mêmes gestes en pensant qu'on obtiendra des résultats différents. Or, dans le contenu de l'appel d'offres, il appert qu'on met énormément d'accent d'abord sur le volet ski de la station touristique du Mont-Orford, notamment par des critères liés à l'expérience au niveau de la gestion de stations de ski. Et de deux, de par l'absence de plusieurs critères liés à l'entrepreneuriat coopératif, hein, tel que l'ancrage territorial, par exemple, ou le sentiment d'appartenance à la région. Est-ce que vous croyez qu'il pourrait être pertinent de modifier le contenu de l'appel d'offres?

La Présidente (Mme Doyer): Mme Hamm, M. Goulet...

Mme Hamm (Vicki May): Je sonde le terrain à savoir qui veut répondre.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

Une voix: Bah, je suis prête à y aller, moi.

La Présidente (Mme Doyer): Allez-y, plongez.

Mme Hamm (Vicki May): ...réponse de politicien.

M. Bastien (Pierre): De politicien, oui, effectivement, merci, madame. Même au gouvernement du Québec de faire ce qu'il faut avec son appel d'offre, c'est à lui, ça, c'est un. Deux, je vous rappelle gentiment que c'est de ski qu'il s'agit. Le gouvernement du Québec est en appel d'offres pour céder des équipements de ski et des équipements de golf. Donc, les critères qu'il développe soient en accord avec ce qu'il veut céder m'apparaît de bonne logique. Qu'il souhaite élargir ces critères-là pour d'autres considérations, c'est aussi de bonne logique.

La Présidente (Mme Doyer): M. Goulet.

M. Goulet (Ghyslain): Tout simplement sur une base d'affaire, ce qu'on veut, c'est le meilleur plan d'affaire et le meilleur projet, peu importe qui le portera.

La Présidente (Mme Doyer): Ils sont tous politiciens dans cette région-là. Alors... alors, M. le député de Johnson. Même les directeurs de CLD sont politiciens. Alors, M. le député de Johnson.

M. Boucher: O.K., enfin, donc, éventuellement, si les audiences publiques, parce que oui, effectivement, l'appel d'offres revient... la rédaction de l'appel d'offres et sa continuation revient bien évidemment au gouvernement, mais on est là pour vous entendre et entendre vos commentaires. Et donc, advenant que les audiences publiques particulières actuelles démontrent que l'appel d'offres n'est peut-être pas le meilleur outil, ne donne pas tous les moyens nécessaires à un éventuel soumissionnaire pour s'assurer de la pérennité de la station touristique autant que faire se peut, on ne peut jamais garantir la vitalité d'une entreprise privée ad vitam aeternam, là. Serait-il possible, serait-il logique de repousser la date limite de l'appel d'offres, qui est le 28 mai?

La Présidente (Mme Doyer): Mme Hamm.

Mme Hamm (Vicki May): J'ai le goût de vous répondre que si on augmente nos chances de succès, ça pourrait être pris en considération. Maintenant, il faut également que je vous rappelle que d'entrée de jeu, on a dit également que ça a beaucoup duré et qu'on en a beaucoup souffert, ça fait qu'il ne faudrait pas trop étirer non plus. Mais si c'est pour permettre des conditions gagnantes puis s'assurer la viabilité de la station, pourquoi pas.

Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. le député de Johnson. Il reste une minute, question courte, réponse courte.

M. Boucher: J'ai une dernière question seulement. Bon, évidemment, là, comme vous, je suis très préoccupé par la clause... la présence d'une clause de démantèlement automatique de la station touristique. J'en suis, hein, lorsque le gouvernement dit qu'il n'est pas de ses affaires de gérer un centre de ski, tout à fait, mais là, n'est pas nécessairement la question. Advenant qu'on ne puisse convaincre le gouvernement de retirer complètement une éventuelle clause de démantèlement, est-ce qu'il serait pour vous acceptable, finalement, que l'on prévoit...

M. Boucher: ...de gérer un centre de ski, tout à fait, mais là n'est pas nécessairement la question. Advenant qu'on ne puisse convaincre le gouvernement de retirer complètement une éventuelle clause de démantèlement, est-ce qu'il serait pour vous acceptable finalement que l'on prévoit que la région puisse avoir un droit de regard, puisse, par exemple, former un groupe et ramasser la propriété et les installations avant que le gouvernement procède à leur démantèlement?

Mme Hamm (Vicki May): Bien, la réponse c'est simple, c'est oui, comme nos collègues de la MRC ce matin. Voilà.

La Présidente (Mme Doyer): Bon, c'est clair. Alors, je vous remercie de votre bonne collaboration, Mme Hamm, M. Bastien, M. Goulet. Merci de votre contribution à nos travaux.

Je vais suspendre quelques instants pour permettre à la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford de prendre place.

(Suspension de la séance à 17 h 10)